

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-15.250-0079757.2025.001				I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom MONSIEUR JEREMIE MONNEY Adresse 713 route de Grange Gal 74350 Le Sappey Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité BUREAU ALPES CONTROLES (FR-BIO-15) Adresse 3, impasse des Prairies , 74940, Annecy-le-Vieux Pays France Code ISO FR	
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation				
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (b) Animaux et produits animaux non transformés Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production biologique avec une production non biologique • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques				
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.				
I.7 Date, lieu Date 02 octobre 2025 11:56:07 +02 (Europe/Luxembourg) Lieu Annecy-le-Vieux (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 02/10/2025 au 31/12/2026		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Prunes	Biologique
	Pommes de table	Biologique
	Zone de cueillette de baies sauvages (Cynorhodon, Mures)	Biologique
	Autres baies (hors cassis et myrtilles) (Cassis, Goji, Groseilles, Framboises, Casseille)	Biologique
	Raisin de table	Biologique
	Autres fruits à pépins (Figues, Nashi)	Biologique
	Autres plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques (Lavande, Romarin, Thym, Poivrier du Sichuan)	Biologique
	Noix (1 noyer)	Biologique
	Poires (1 poirier)	Biologique
	Pêches (1 pecher)	Biologique
	Abricots	Biologique
	Chataignes et marrons	Biologique
	Prairie permanente	Biologique
	Maraichage diversifié sous abris	Biologique
	Autres plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques (Agastache, Echinacées, Guimauve, Helichryse, Herbe à curry, Launaie, Melisse citronnée, Sauge)	Biologique
	Fraises	Biologique
	Plants et semences potagers, à l'exclusion des semences de betteraves (Plants maraichers)	Biologique
	Maraichage diversifié plein champ	Biologique
	Potiron / Potimarron	Biologique
	Oeufs - Poules pondeuses	Biologique
	Oeufs - Poulettes	Biologique
	Volaille de chair - Poulets, vivants	Biologique
	Oeufs - Oeufs de poule, en coquille, frais	Biologique
	Volaille de chair - Pintades	Biologique
	Tartinade courgette-curcuma, tartinade courgette-basilic, caviar de courgette	Biologique
	II.2 Quantité de produits	
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf	
II.9 Autres informations		